

DECISION DU PRÉSIDENT

1-Commande Publique
1.1-Marchés publics

N° DP-2023-16

Objet : Marché CDC 23015 – Champ captant de la vallée de la Druance demande d'autorisation au titre du code de la santé publique – Etudes pour la mise en place des périmètres de protection et délimitation des aires d'alimentation de captage

Le Président de la communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau » ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n° D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020 et n°D2023-1-1-8 du 9 février 2023 ;

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par la société CPGF HORIZON,

DÉCIDE

Article 1 : De signer le marché CDC 23015 « Champ captant de la vallée de la Druance demande d'autorisation au titre du code de la santé publique – Etudes pour la mise en place des périmètres de protection et délimitation des aires d'alimentation de captage » avec la SARL CPGF HORIZON domicilié 49 avenue Franklin ROOSEVELT 77210 AVON.

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois.

Le montant du marché s'élève à 27 363,25 € HT.

Article 2 : Madame la Directrice de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- au contrôle de légalité de la Préfecture,
- à Monsieur le Trésorier Principal, comptable public
- à l'intéressé.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informera le Conseil Communautaire de cette décision, lors de la séance la plus proche.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Vire Normandie
Le 11 septembre 2023

Le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau,
M. Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20230911-DP-2023-16-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2023

Affichage : 12/09/2023



Mise en ligne sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireauvoireau.fr/> rubrique « actes administratifs », le : **12 SEP. 2023**

Décision du président n°DP-2023-16 du 11 septembre 2023

